



URIS DS
Délégué
du CNISF



Conseil National
des Ingénieurs et
des Scientifiques
de France

Le Mot du mois

C'est le 50^{ème} numéro de la lettre de l'URIS-DS qui sort aujourd'hui. Cet outil de communication, tant interne entre les membres, qu'externe, et tourné vers un large public, est entré dans son régime de croisière.

Le 8 juillet 2004, le conseil d'administration de l'URIS-DS me désignait comme président de notre association, et pour la lettre n°5 d'alors, je rédigeais mon premier mot du mois. Je rappelais les missions de l'Union Régionale des Ingénieurs et des Scientifiques Dauphiné Savoie qui vit et tient sa place dans l'environnement économique et social :

FEDERER les associations et groupements régionaux,

PARTICIPER à la vie économique et sociale de son territoire,

AGIR au travers des groupes de travail et des actions développées,

INFORMER par les bulletins, l'organisation des conférenciers et des visites.

Pour résumer, l'adhésion de tous et d'un plus grand nombre encore est nécessaire et l'apport de bonnes volontés dans nos diverses instances est un gage de succès pour l'avenir.

Au mois d'octobre 2008, avec ce 50^{ème} numéro, tout ceci est et reste d'actualité.

Au cours de ces quatre années écoulées, si l'on parcourt ces cinquante numéros, on constate que beaucoup de sujets d'actualité ont été évoqués et que d'importants sujets développés par les pouvoirs publics, intéressants pour notre communauté

d'ingénieurs et de scientifiques, ont été présentés au fil des mois.

Citons pour ce qui concerne les Universités, la réforme européenne des diplômes connues sous le sigle LMD, l'ouverture professionnelle des doctorants dans laquelle l'URIS-DS est associé à l'UJF.

Aujourd'hui nous abordons les projets d'autonomie des universités, les plans Campus de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'autres réformes en cours.

Dans un autre ordre d'idées, ce sont les créations de pôles de compétitivité et leurs développements, notamment dans notre territoire Dauphiné-Savoie, qui ont été rappelés dans les lignes des lettres de l'URIS-DS.

Rester au contact des sujets d'actualité qui intéressent plus particulièrement les ingénieurs et les scientifiques, informer, communiquer, tels ont été les objectifs poursuivis dans la rédaction de cette lettre.

Je souhaite que cet outil de communication poursuive sa lancée (dans quatre ans, ce sera le 100^{ème} numéro !) et qu'il permette d'intensifier les rapports entre groupements régionaux et l'URIS-DS et leurs membres respectifs.

Que cette lettre serve à tous !

Guy Delaval
Président URIS-DS
Vice Président CNISF

Dans ce numéro

Le Mot du Mois	1
Ecoles et universités	2
Sciences et Technologies	3
Développement économique	4
Entreprises	4
Agenda	5



Ecoles et Universités

L'autonomie des universités

Cet enjeu est celui de l'Europe puisqu'en 2000, le sommet européen de Lisbonne a proposé une nouvelle stratégie pour l'université qui doit trouver sa place dans l'économie de la connaissance, afin d'espérer plus de croissance et d'emploi pour l'Europe. Ce constat ne date pas d'hier. Un groupe de réflexion d'industriels européens a produit en 1989 un rapport critique sur ce sujet. Ce rapport a dénoncé, entre autres, la faible connaissance du monde économique des universités et préconise que celles-ci doivent devenir des prestataires de formation et de véritables entrepreneurs ! La commission européenne a repris ces mêmes idées pour proposer la construction de l'espace européen de la recherche.

Devant cette situation, les préconisations de réforme en profondeur des universités ont fleuri sans jamais aboutir, faute de convergence entre les pouvoirs publics, les personnels et les étudiants. Le vote de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités représente un point capital dans l'histoire de ces établissements depuis l'après-guerre. Cette loi donne de nouvelles règles de gouvernance, et de nouvelles responsabilités aux universités ; c'est pourquoi l'on parle d'une autonomie pour les universités. On peut résumer les avancées de la loi du 10 août 2007 sur quatre points importants :

Autonomie : dans un délai de cinq ans, chaque université bénéficiera de nouvelles compétences en gestion totale du budget et des ressources humaines. Elles auront la possibilité de devenir propriétaires des biens immobiliers et mobiliers.

Gouvernance : le président est élu pour un mandat renouvelable de quatre ans par un conseil d'administration resserré de vingt à trente membres, dont la moitié appartient à la liste majoritaire qui a élu le président et sept personnalités extérieures nommées par le président.

Recrutement : le président peut embaucher des contractuels et peut recruter des enseignants en adéquation avec sa stratégie.

Financement : cinq milliards d'euros seront attribués dans le système recherche et enseignement d'ici à 2012.

En conséquence, le président sera responsable de sa politique.

Chaque université va pouvoir élaborer sa stratégie d'orientation et de partenariat. L'autonomie va stimuler la concurrence entre les établissements et donner plus de liberté aux enseignants et aux étudiants : on devrait s'approcher d'une culture du mérite plutôt que de l'égalitarisme. On doit s'attendre à terme à une quasi-disparition des diplômes nationaux : la valeur marchande d'un diplôme dépendra de l'université.

L'autonomie des universités doit être considérée comme un premier pas pour réconcilier, un jour, les « clients » que sont les enseignants-chercheurs et les personnels techniques et administratifs, les partenaires de l'université, les étudiants, les organismes de recherche associés, les employeurs publics et privés, les contribuables dans un même combat, à savoir l'efficacité du système de formation.

Au 1^{er} janvier 2009, vingt universités « pionnières » passeront à l'autonomie. Elles doivent bientôt gérer seules leur budget global ainsi que leur masse salariale. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a précisé les contours du plan d'accompagnement annoncé.

Les 20 universités autonomes au 1^{er} janvier 2009 sont :

Aix-Marseille II, Cergy –Pontoise, Clermont-Ferrand I, Corte, Limoges, Lyon I Claude Bernard, Marne la Vallée, Montpellier I, Mulhouse Haute-Alsace, Nancy I Henri Poincaré, Paris V Descartes, Paris VI Pierre et Marie Curie, Paris VII Diderot, La Rochelle, Saint-Etienne Jean Monnet, Strasbourg I Louis Pasteur, Strasbourg II Marc Bloch, Strasbourg III Robert Schuman, Toulouse I Sciences Sociales, UTT Troyes.

A travers la liste des universités sélectionnées, on voit que chacune a eu sa chance. Sur les 20 établissements retenus qui concernent 20% des effectifs universitaires, l'équilibre entre Paris (3 universités) et la province a été respecté ; toutes les disciplines et les tailles d'établissements ont été représentées. On retrouve aussi de nombreuses PME et non seulement de grands groupes dans les conseils d'administration nouvellement élus.

PLAN CAMPUS : le « nouveau paysage » universitaire se dessine

Valérie Pécresse, la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a dévoilé courant juillet les quatre derniers lauréats de l'« Opération Campus ». Le premier tour avait récompensé au mois de mai 6 grandes métropoles de province : Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Lyon et Grenoble. Les projets d'Aix-Marseille, d'Aubervilliers, de Saclay ainsi qu'un vaste programme parisien encore à l'étude sont les derniers « pôles d'excellence » sélectionnés. C'est ainsi que les 10 sites universitaires, triés sur le volet, vont se partager les 5 milliards d'euros issus de la cession d'une part du capital d'EDF pour rénover leur patrimoine.

Si Paris se retrouve naturellement au cœur des enjeux, les 10 pôles retenus impliquent 7 régions, 39 universités et 650.000 étudiants. Pour le moment, modalités de financement et calendrier des travaux n'ont été qu'esquissés par le ministère. Les équipes gagnantes des deux vagues de sélection ont respectivement jusqu'aux mois de novembre et de février pour présenter la déclinaison immobilière précise de chaque projet, sa gouvernance et son plan de financement au comité d'évaluation qui donnera alors son approbation définitive et fixera le montant alloué à chacun d'entre eux.

Les Ecoles d'ingénieurs s'ouvrent à la Médecine

Longtemps demeurés à l'écart des écoles d'ingénieurs, les sciences médicales commencent à y faire leur rentrée. L'Ecole des Mines de Saint-Etienne lance à la rentrée la deuxième promotion du double diplôme médecin et ingénieur. Ce cursus permet aux jeunes de faire une parenthèse dans leurs études de médecine pour effectuer les deux premières années du cycle ingénieur. Créé avec la faculté de médecine et le CHU de St Etienne, ce programme répond à une demande des milieux industriels et de la recherche.

« Les médecins-chercheurs ont besoin de profils d'ingénieurs dans leurs équipes, car ceux-ci ont une approche plus large des projets » assure Didier Bernache, le directeur du Centre Ingénierie Santé de l'Ecole des Mines de Saint Etienne. Autre débouché, les hôpitaux pour y apporter une vision plus indus-

trielle de leur organisation. Encore balbutiante (une dizaine d'élèves en médecine se sont inscrits), l'initiative s'inscrit cependant dans une tendance lancée par Centrale Paris. Dès 1996, les centraliens se sont rapprochés des médecins pour créer Centrale-Santé, un « think-tank » destiné à tisser des liens entre les deux mondes. L'Ecole Centrale de Paris propose, depuis la rentrée 2007, une dominante « biologie et santé » et forme les médecins en exercice. Comme l'explique Manuel Géa, le président de Centrale-Santé : « le monde médical doit intégrer des technologies allant du diagnostic jusqu'au médicament. Pour cela, il faut de très bons médecins connaissant les sciences de l'ingénieur et vice-versa ». Quatre mastères spécialisés sont issus de cette réflexion, pour former au management des établissements de santé et à l'ingénierie appliquée aux technologies médicales.

Sciences et Technologies

Science et Culture - Les CCSTI

La Science, un enjeu sociétal, tel était le titre d'un colloque organisé il y a un an à Lyon par le Conseil économique et social régional de Rhône-Alpes et qui faisait suite à la présentation au Conseil économique et social de la République, d'un rapport sur les enjeux de la relation Science et Société. Il avait mis en évidence les relations paradoxales qui existent aujourd'hui entre la Science et la Société.

Nous sommes passés tout au long de ces dernières années d'une science qui fait rêver à une science qui inquiète. Nul ne conteste, raisonnablement en tout cas, les progrès apportés par les applications de la recherche scientifique dans notre vie quotidienne. Tous les domaines sont concernés qu'il s'agisse du travail, de la vie, de la santé. En revanche, on appréhende aujourd'hui, en réalité depuis la bombe atomique dans un premier stade, et le clonage depuis, les risques, que la science dans sa capacité à modifier la matière mais aussi la nature humaine, fait courir à l'humanité. Des interrogations surgissent en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire, celui de la santé, celui de l'environnement. Et c'est aussi notre manière d'appréhender le monde que la science modifie. D'où la question qui surgit : Comment rapprocher la Science de la Société.

Les découvertes scientifiques s'imposent à l'Homme, mais leur utilisation relève de notre choix. La communauté scientifique est dans l'obligation de faire savoir car la science est devenue le plus grand défi mais, en même temps, la société civile est dans l'obligation d'interroger les savants, non pas dans une démarche inquisitoire, mais dans une société de mutuelle compréhension.

L'objectif est de rendre la science accessible au plus grand nombre. Vouloir fonder l'avenir sur le refus de la science est une illusion. Mais accepter la science, ce n'est pas refuser l'éthique. La solution viendra bel et bien d'un travail en commun de bonne foi de tous les Hommes de bonne volonté, mais aussi

de toutes les nations.

La science est un enjeu sociétal qui conditionne l'avenir de chacun d'entre nous et celui de nos villages, de nos régions et de nos pays.

La politique régionale conduite dans le cadre du contrat de plan Etat/Région a permis l'émergence d'une véritable diffusion de la culture scientifique sur son territoire notamment à travers la structuration d'un réseau de CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle).

8 CCSTI, un par département de Rhône Alpes, enrichissent actuellement le paysage culturel par une complémentarité se déclinant autour :

- des lieux et des territoires,
- des thématiques d'entrée pour chacun d'entre eux,
- des espaces de référence définissant une véritable filière culturelle autour des pôles d'excellence et de compétitivité de la région,
- des hommes et des femmes et donc des compétences multiples,
- des espaces d'échanges autour de partenaires : culturels, scientifiques, techniques et industriels, éducatifs, financiers,
- des espaces de formation et de création d'emplois,
- des espaces ressources et des réseaux d'experts,
- des espaces de projets,
- des espaces cibles.

Ce réseau représentatif d'une identité régionale, constitue un rassemblement d'acteurs qui permet de répondre aussi bien :

- à une demande culturelle de proximité,
- à l'irrigation de l'ensemble du territoire rhônalpin et à son ouverture sur l'espace européen (Italie, Suisse...).

Les CCSTI de Rhône Alpes sont impliqués dans des contrats de mission notamment à travers des actions conduites en partenariat avec le réseau CEPPRA (Conférence des Etablissements Publics de Recherche en Rhône Alpes) mais également avec

des Universités. Certains CCSTI sont d'ores et déjà membres du réseau TISTRA (Tourisme, Industriel, Scientifique et Technique en Rhône-Alpes).

La Fête de la Science a permis à chaque CCSTI d'identifier un certain nombre d'acteurs sur son territoire et à valoriser leur actions et /ou de leur apporter conseil sur la médiation ou de l'ingénierie culturelle.

Dans le cadre de la mission de promotion du métier de l'ingé-

nieur et de scientifique, les URIS n'auraient-elles pas intérêt à échanger avec ces CCSTI qui sont présents sur l'ensemble du territoire pour une meilleure efficacité dans leur travail? Un appui réciproque ne peut qu'être bénéfique.

www.kasciope.org

Guy Delaval

Président Kasciope –CCSTI de la Drôme

Développement économique

Pôle de compétitivité – Lancement de la phase 2

Labellisé en juillet 2005, le pôle de compétitivité mondial MINALOGIC fédère en région grenobloise des grands groupes, des PME, des centres de recherche et de formation sur des projets d'innovation liés au micro et nanotechnologies et au logiciel embarqué. Un pôle de compétitivité ne se limite pas à des projets de recherche financés par le gouvernement. MINALOGIC a d'abord été conçu comme un écosystème qui se donne pour vocation de développer la compétitivité d'une région dans les domaines de l'électronique et du logiciel embarqué. L'ambition recherchée est de devenir le premier centre européen, et l'un des trois plus grands centres au niveau mondial, des puces électroniques embarquées. Cette place ne peut être obtenue qu'en agrégeant les ressources et en dynamisant les échanges entre la grande industrie, les PME, les laboratoires de recherche et les organismes de formation qui existent en région grenobloise.

A l'occasion d'un déplacement à Grenoble, le Premier Ministre François Fillion, a donné des premières indications sur la phase 2 (2009-2011) de la politique de l'Etat en faveur des pôles de compétitivité annoncée par le Président de la République au mois de juillet et qui constitue un des volets de la politique du gouvernement en matière d'innovation et de recherche. Si la philosophie qui anime cette politique – faire travailler en commun les entreprises, les universités et les laboratoires sur des projets de recherche susceptibles de trouver une traduction industrielle – n'a pas changé, les modalités de soutien de l'Etat vont évoluer selon deux axes :

- Il sera d'abord fait une plus large place aux financements privés. Pour cela les pouvoirs publics comptent s'appuyer davantage sur la caisse des Dépôts et sa forte activité de fonds fonds. Une convention en ce sens sera signée le 1^{er} octobre entre la Caisse et l'Etat.

- Par ailleurs, afin d'ancrer davantage les compétences scientifiques et techniques dans les territoires, les pouvoirs publics voudraient inciter à la création, ou renforcer celles qui existent déjà, de « plates-formes collaboratives ». A cette fin, le Fonds Unique Interministériel (FUI) dont l'enveloppe va passer de 830 millions d'euros (2006-2008) à 600 millions d'euros pour cette nouvelle période triennale (2009-2011), devra veiller à réserver environ un quart de ses moyens à ce type d'investissements jugés structurants. Dans ce cas également la Caisse des Dépôts sera fortement sollicitée et les possibilités de faire appel à des interventions du Fonds européen Feder accrue.

François Fillion devait également annoncer un crédit de 560 millions d'euros de l'Etat en faveur de la filière des micro et nanotechnologies dont MINALOGIC constitue le pôle emblématique. Cette enveloppe s'ajoute aux 450 millions déjà accordée à la filière concentrée en Isère. Les nouveaux crédits que les collectivités locales devraient abonder sont destinés à confirmer ce soutien à la filière et tout particulièrement au programme d'investissements Nano 2012 défini cette année par IBM, STMicroelectronics, le CEA et les pouvoirs publics.

Entreprises

ARaymond se diversifie

Le groupe grenoblois ARaymond, spécialiste des systèmes de fixation pour l'automobile se diversifie dans le bâtiment et l'environnement. Il vient de créer ARaymondlife, filiale dédiée à la traçabilité et à la santé animale.

C'est un investissement de 10 millions d'euros qui a été finalisé pour construire et adapter le site de production de St Egrève. La nouvelle société a noué un partenariat avec un groupe pharmaceutique vétérinaire. Elle produira à grand vo-

lume des supports pour diffuser des produits vétérinaires.

Adhérent depuis sa création au pôle de compétitivité MINALOGIC, le groupe ARaymond travaille sur les fixations intelligentes et non plus simplement mécaniques pour hâter sa diversification. Il va ainsi commercialiser des clips servant de support à la diffusion de médicaments. Les premières applications prévues concernent le déclenchement des ovulations animales, puis la diffusion de parfums ou de répulsifs d'insectes.

Journées portes ouvertes entreprises

Les Journées, Portes Ouvertes Entreprises, sont une opération nationale conduite par les chambres de commerce et d'industrie de France. Elles ont pour but de promouvoir l'entreprise, ses hommes et ses métiers, auprès du public. Elles sont une véritable opportunité de valoriser l'image du travail et d'insuffler aux jeunes le goût d'entreprendre.

Pour la sixième année consécutive, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble organise du 15 au 22 octobre 2008 les Journées Portes Ouvertes Entreprises. Cette opération a

remporté un bon succès en 2007 : 110 entreprises locales ont accueilli 6.000 visiteurs dans le cadre de 714 visites.

Les visiteurs sont des collaborateurs d'entreprises, des familles de salariés, des demandeurs d'emploi, des étudiants. Ils veulent connaître les entreprises, comprendre les métiers, les organisations, les enjeux, ainsi que les processus de fabrication. Ils apprécient l'accueil, les visites, les informations données, la qualité de la relation établie.

Agenda

AGROS de RHÔNE-ALPES

vous invite

le **lundi 20 octobre 2008** à 18h45

à l'ISARA, Agrapole - 23 rue Jean Baldassini -
Lyon 7e

à venir assister à la prochaine AGORAGRO
et débattre sur le thème :

Le monde pourra-t-il nourrir le monde ?

Ressources en terres, en eau,
utilisations non agricoles,
les vaches ou les voitures ? ...

Conseil d'administration URIS-DS

Mardi 21 octobre à 17h30

Grenoble INP

(sur convocation)

Conférence

Intelligence Economique le 24 Octobre

Vous aurez l'occasion de pouvoir démystifier l'intelligence économique. Il y a sans doute beaucoup de définitions qui circulent dans la nature mais personnellement celle que nous apporte Mr Cansell est de loin celle que je préfère.

Pas de temps, pas d'argent, pas de moyens : 3 raisons de faire de l'Intelligence Economique !

Le « réseau » au cœur de la démarche IE.

Avec Patrick Cansell, fondateur et directeur du cabinet ARTEM-IS

Cet événement privilégié aura lieu de 17h30 à 19h20 au CUEFA, (salle 013) -701 rue de la piscine -CAMPUS de St Martin d'Hères.

Merci de vous inscrire avant le **15 Octobre** par mail à dom.clement@laposte.net

*Yvette RAMOS, ingénieure EPF, membre de FI, animera le 21 novembre 2008 de 15h à 18h une conférence ayant pour objectif général de **Sensibiliser les entreprises à l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes**. Cette conférence est la déclinaison inter-départementale (Savoie et Haute-Savoie) de celle qu'a présidé au niveau national, Xavier Bertrand, Ministre du Travail le 27 novembre 2007 à Paris.*

*La conférence se déroulera le **vendredi 21 novembre à Polytech Savoie, école d'Ingénieurs à Annecy, Haute-Savoie**, et permettra de rappeler les lois en vigueur, particulièrement celle sur l'égalité salariale de mars 2006 et l'échéance de décembre 2009, de faire connaître aux entreprises les outils mis à disposition par l'Etat pour favoriser l'égalité professionnelle et susciter le développement de la négociation collective et de permettre aux entreprises engagées dans des actions qui favorisent l'égalité de témoigner et partager leur expérience. Les intervenants sont AREVA-NP, DANONE EAUX France et deux PME (GGB, Acument).*

Un Comité de Pilotage de la conférence s'est mis en place depuis plus d'un an, réunissant les partenaires sur les deux départements, à savoir : l'ANDRH, le MEDEF, les Union de l'Industrie, l'AGEFOS-PME, la CFE-CGC, le SNDEC et bien sûr les Délégations Départementales des Droits aux Femmes et à l'Egalité, qui oeuvrent activement sur ces champs et qui sont à l'initiative de cette conférence. (yvette.ramos@wanadoo.fr)

*Union Régionale des Ingénieurs et
des Scientifiques Dauphiné-Savoie*

701 rue de la piscine B.P. 81

38402 St Martin d'Hères Cedex

E-mail : urids@cuefa.inpg.fr Tél./Fax 04 76 82 82 55

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB, MIS À JOUR RÉGULIÈREMENT :

[HTTP://WWW.URIS-RHONE-ALPES.ORG](http://www.uris-rhone-alpes.org) ET [HTTP://WWW.CNISF.ORG](http://www.cnisf.org)